

Intervention de Pierre-Yves Le Borgn' (France – SOC)

Débat sur l'accès à la nationalité

Mercredi 9 avril 2014

Au nom du groupe socialiste, je rends hommage au remarquable travail que vous avez conduit sur l'accès à la nationalité, Monsieur le rapporteur. La nationalité est un droit dont nul ne devrait être privé. L'histoire de l'Europe est celle de migrations successives dont la réussite ou la difficulté repose sur la faculté d'intégration dans la société que rejoignent les migrants. L'accès à la nationalité est un élément essentiel pour cette réussite car seule la nationalité consacre l'égalité de devoirs et de droits qu'attendent les étrangers dont la vie s'est faite dans l'Etat qui les a accueillis. Or trop souvent encore, cet accès reste subordonné à d'inutiles et décourageantes conditions. Trop souvent aussi reste-il ouvert aux appréciations les plus discrétionnaires, déguisant parfois d'inavouables et intolérables discriminations.

Il n'y aurait pas loin de 700 000 apatrides en Europe. La disparition de l'Union Soviétique, l'éclatement de la Yougoslavie et la dissolution de la Tchécoslovaquie l'expliquent. Je pense aux communautés russophones en Estonie et en Lettonie comme également aux Roms dans plusieurs pays d'Europe centrale. Sans nationalité et donc sans titre d'identité, peut-on prétendre au même accès à l'éducation, à la santé, au travail, au logement ? Non, malheureusement. C'est à une vie en marge de la société que l'apatridie condamne, une marginalité qui touche aussi les enfants d'apatrides, souvent apatrides eux-mêmes, des enfants que leur apatridie prive de leur jeunesse.

Que faire ? Mener campagne pour que soit signée, ratifiée et appliquée la Convention du Conseil de l'Europe sur la nationalité de 1997. 20 ratifications à ce jour sur 47 Etats membres, c'est bien trop peu. C'est dans ce texte pourtant qu'il faut rechercher les éléments décisifs de la lutte contre l'apatridie, en particulier l'acquisition automatique de la nationalité de l'Etat de résidence par les enfants d'apatrides qui y seraient nés. Et bien sûr la facilitation de la reconnaissance de la nationalité pour leurs parents.

Je souhaite également défendre ici la pluralité de nationalités. Il est heureux que la Convention du Conseil de l'Europe de 1963 qui visait à réduire les cas de plurinationalité soit devenue peu ou prou caduque. 6 des 13 Etats signataires l'ont en effet dénoncée. La pluralité de nationalités n'est pas un danger. Elle est le reflet d'histoires personnelles, du mouvement entre nos peuples. Elle est une chance. La pluralité de nationalités, par la naissance ou la naturalisation, n'est pas un danger. Elle est le reflet d'histoires personnelles, du mouvement entre nos peuples. Vivre dans un pays depuis des années et l'aimer au point de vouloir en devenir le citoyen, ce n'est en rien renier son autre patrie. C'est au contraire se rejoindre et faire vivre la promesse européenne.